

FO
la force syndicale
en ESSONNE

Le syndicaliste

Le journal de l'UD

www.udfo91.fr

N°168 - juin 2019

~~Liberté, Égalité, Fraternité~~

LACRYMOGENE

1er mai 2019 à Paris

Ce numéro du syndicaliste **FO** a été réalisé avec le concours de Christophe Le Comte, *secrétaire général de l'UD FO 91*, Sophie DELAGE et Caroline GODOY du *SNUDI FO 91*, Jacques VEILLON de *l'UDR FO 91*, Karen ECHARD *secrétaire administrative de l'UD FO 91*, Christelle MARTIN de *FO ADP* (photo en une) et Frédéric BLANC (photos).

- ⇒ *L'Edito - Face aux revendications, le gouvernement organise la violence ! - P.3*
- ⇒ *Salut Gérard ! - P.3*
- ⇒ *Résolution de la Commission Exécutive du 03 juin 2019 de l'Union Départementale FO de l'Essonne - p.4*
- ⇒ *RESTONS MOBILISÉS CONTRE LA LOI BLANQUER - p.5*
- ⇒ *TICE, une grève pour faire appliquer la convention collective - P.6*
- ⇒ *Qu'est-ce qu'un corps intermédiaire ? - P.6*
- ⇒ *Monsieur DUROVRAY, laissez aux salariés les moyens de se défendre - p.7*
- ⇒ *DERRIERE LES MURS DE LA MAISON DES SYNDICATS - P.8*
- ⇒ *DEVANT LES GRILLES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - P.8 et P.9*
- ⇒ *Pétition pour la maison des syndicats - P.10*
- ⇒ *Résultats élections, formations FO- p.12*
- ⇒ *UD FO 91 sur le NET - p.12*
- ⇒ *Rapport spécial de l'ONU sur les droits des personnes handicapées en France - p.13*
- ⇒ *RETRAITES, de l'injustice au combat - p.14*
- ⇒ *Energie : NON à l'augmentation des tarifs de l'électricité au profit des opérateurs alternatifs - p.15*

Union Départementale
Force Ouvrière de
l'Essonne

12, place des Terrasses de
l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : ~~supprimé~~

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : FEC FO



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40
Bureaux : Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

Face aux revendications, le gouvernement organise la violence !

Le 1er mai 2019 restera dans les mémoires des militants qui ont subi les assauts contre les cortèges syndicaux.

Charges qui traversaient les cortèges, pluies de grenades lacrymogène, tout a été mis en œuvre par les forces de l'ordre qui exécutaient, sans aucun doute, les ordres de leurs hiérarchies. Un seul but empêcher la tenue de la manifestation traditionnelle et internationale du 1er mai, empêcher une manifestation pacifique qui portait des revendications à l'appel des organisations syndicales FO, CGT, FSU, SOLIDAIRES, et de jeunesse UNEF, UNL, FIDL et MML. Ce sont les mêmes organisations syndicales mobilisées depuis 2015 contre les lois Hollande, Valls, Macron.

Nous étions rejoints par des "gilets jaunes" tout autant pacifiques.

Pour ceux qui auraient des doutes sur les intentions et l'appréciation du gouvernement sur la situation, il suffit d'écouter Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, qui "déclare, dimanche 2 juin, ne pas **"avoir de regret" à propos de la gestion des manifestations de gilets jaunes, estimant que "ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée, parce qu'un œil a été éborgné" qu'il y a eu faute des forces de l'ordre et "que la violence est illégale".**"

Le gouvernement et le Président de la République veulent faire taire la contestation sociale et mater ceux qui veulent porter librement des revendications.

En même temps, les parlementaires à la solde du gouvernement continuent à voter et à aggraver les projets de lois, par exemple celle de Blanquer, en enfonçant le clou pour rendre plus autonomes les établissements scolaires élémentaires en donnant un pouvoir hiérarchique aux directeurs d'école. Déjà, des enseignants ont fait l'objet de pression morale suite aux grèves et informations diffusées auprès de leurs collègues... Heureusement, certains chefs d'établissement résistent. Nous saluons, aussi,

certains maires qui auront donné des moyens (salles...) pour que des enseignants puissent se réunir.

Oui, de la résistance il y en a. Il semblerait que certains haut-fonctionnaires qui ne seraient pas en phase avec le plan de destruction de la fonction publique, soient écartés pour laisser place à des facilitateurs.

Que le Président de la République sache que nous ne sommes ni un corps intermédiaire, ni une courroie de transmission. C'est même l'ADN de la vieille CGT qui perdure au sein de la CGT-FO qui a été créée pour marquer son indépendance.



En avant les revendications !

Christophe Le Comte

Secrétaire Général de l'UD FO 91

En 1984, **Gérard DAUVIER** fut le 1er secrétaire adjoint de notre Union Départementale et par la suite notre trésorier général. Pour ma part, je l'ai rencontré en 1997 et j'ai pu siéger à la CE et au bureau à ses côtés jusqu'en 2004 où il passa la main pour la trésorerie et pris sa retraite en Charente Maritime. Il était aussi délégué syndical à Shell, où il jonglait entre temps de travail, heures syndicales et temps perso pour militer à l'UD.

Qui n'a pas connu Gérard et sa bonhomie ?

Trésorier, mais aussi responsable de la convivialité dans les manifs, les congrès et autres réunions de militants.

J'aurai bien aimé refaire un tour de bateau en ta compagnie, mais le temps met de la distance entre les camarades, jusqu'au jour où ta fille nous apprend que tu nous a quittés définitivement le 27 avril. En terme de convivialité tu auras été mauvais ce coup là.

L'Union Départementale renouvelle à ta famille, nos plus sincères condoléances.

Salut Camarade,

Salut Gérard.

Amicalement,

Christophe



Résister, Revendiquer, Reconquérir !

Constatant une période d'attaques gouvernementales sans précédent concernant l'ensemble de nos conquêtes sociales, la Commission Exécutive, invite tous ses syndicats, ses représentants, adhérents, sympathisants, et, au-delà, tous les travailleurs à se mobiliser afin de défendre et de reconquérir l'ensemble des droits acquis de haute lutte.

Dans un contexte social inédit marqué notamment par le mouvement des "Gilets jaunes" et par les mobilisations syndicales dont FO est souvent à l'initiative, notre modèle social continue d'être attaqué.

La Commission Exécutive considère, par conséquent, que la mobilisation générale est plus que jamais nécessaire.

La Commission Exécutive condamne l'attaque sans précédent contre le statut de la fonction publique, qui fragilise la République. Elle apporte son soutien aux fédérations et syndicats FO de la Fonction publique pour le maintien du statut général et des statuts particuliers.

La Commission Exécutive soutient

le mouvement de grève des hospitaliers et en particulier des urgences. C'est la position constante de l'UD FO 91 rappelée par son dernier Congrès : « ***dans le secteur de la santé, contre les suppressions de postes et les mesures d'économies remettant en cause les acquis des personnels à l'Hôpital Sud Francilien d'Evry-Corbeil, contre la fermeture de l'hôpital de Perray-Vaucluse à Epinay sur Orge, pour le maintien de la maternité de Dourdan, contre la fusion des hôpitaux d'Orsay, de Longjumeau et de Juvisy sur Orge qui supprime des emplois et restreint l'accès aux soins*** ».

La Commission Exécutive se félicite de la sortie de grève dans les transports TICE. Elle n'acceptera aucunes représailles contre ses militants et mettra les moyens nécessaires pour les défendre. Elle n'acceptera aucune remise en cause du droit de grève, notre délégué syndical ne sera pas le bouc émissaire de ce mouvement légitime.

La Commission Exécutive appelle tous ses militants à défendre les droits syndicaux et moyens qui permettent aux salariés de s'organiser au sein de FO en toute indépendance, du patronat, des religions et des partis

politiques. En ce sens, elle appelle à renforcer la mobilisation pour défendre la Bourse du Travail départementale de l'Essonne, par les diffusions du tract « **MONSIEUR DUROVRAY, LAISSEZ AUX SALARIÉS LES MOYENS DE SE DÉFENDRE** » et à répondre aux mobilisations qui seront organisées pour défendre notre bien.

La Commission Exécutive rappelle son opposition au projet de Retraite Universelle par Points, « système de retraite des morts ». La Campagne d'information doit continuer auprès de l'ensemble des salariés par la diffusion des tracts à disposition à l'Union Départementale.

La Commission Exécutive rappelle qu'elle est opposée à tout rallongement de l'âge de départ à la retraite, par tout moyen que ce soit et notamment par un système de décote.

Le Patronat et le Gouvernement ne nous laissent pas d'autre choix que le rapport de force, pour les faire reculer.

Compte tenu du contexte politique et des mesures graves attentatoires aux valeurs républicaines, à la laïcité et aux droits sociaux qui se mettent en place aujourd'hui et dans les mois à venir (notamment la publication du rapport DELEVOYE prévu mi-juillet et du projet de loi qui pourrait être présenté à la rentrée), **La Commission Exécutive** appelle tous ses syndicats, ses militants et adhérents à tenir des Assemblées Générales pour débattre des moyens à mettre en œuvre pour gagner, notamment par la grève.

La Commission Exécutive appelle l'ensemble de ses syndicats à s'approprier et à mettre en œuvre le slogan de la Confédération : "RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR".

Votée à l'unanimité



Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

Partout en France, depuis de nombreux mois les actions locales se sont multipliées avec des assemblées générales et des appels à la grève montrant l'ancrage et la vigueur de la mobilisation de tous les personnels contre les réformes sur l'école de la confiance, la loi Blanquer, la réforme du bac, la loi ORE et parcoursSup, l'enseignement professionnel et la Fonction Publique.



communes des maternelles privées sous contrat avec compensation par l'Etat. Le Sénat a étendu celle-ci aux communes qui payaient déjà les maternelles privées. Ce sera sûrement au cœur du compromis final. De 100 à 200 millions vont être transférés au privé sous contrat sans aucun service supplémentaire rendu en échange. Et cet article entre en application à la rentrée 2019.

La loi Blanquer qui fait peser de graves menaces sur l'école publique et laïque : fusions d'écoles, regroupements avec le collège (EPSF), disparition des directeurs, obligation pour les communes de financer les maternelles privées confessionnelles et les « jardins d'enfants » (dotés pour une période transitoire de deux ans des mêmes missions que l'école maternelle), remise en cause de la formation initiale, utilisation accrue de contractuels, menaces sur la liberté d'expression des enseignants, ...

A ce jour la loi Blanquer a été remaniée par le Sénat :

L'établissement public des savoirs fondamentaux, qui a tant mobilisé les enseignants est retiré de la loi, sous la pression des enseignants et des maires **ce qui ne signifie pas que le sujet est entériné définitivement**, dit le ministre Blanquer : « Je le constate, il y a eu des malentendus autour de l'école du socle. Il faut donc prendre le temps de la réflexion en articulant ce sujet avec la question du directeur d'école et de la revitalisation du monde rural... **Le débat est désormais très ouvert ; il nous occupera, au-delà ce texte, durant plusieurs mois, en concertation avec les syndicats et les associations d'élus** », dit-il.

La maternelle la plus affectée

C'est la maternelle qui va être la plus impactée par la loi.

L'instruction obligatoire à 3 ans n'a aucun impact sur les enfants de cet âge. En effet sur les 28 000 enfants non scolarisés à 3 ans (sur environ 800 000), 10 000 sont dans des jardins d'enfants maintenus, 8 000 dans des territoires où concrètement la loi ne sera pas appliquée (Guyane et Mayotte) avant des années. Le restant relève de l'enseignement spécialisé.

Le premier impact de cette mesure c'est la prise en charge par les

Un système éducatif officiellement inégalitaire

Le Sénat a maintenu aussi les établissements internationaux (EPLI). Ces structures, regroupant école, collège et lycée, sélectionnent les élèves sur la base de leur niveau dans une langue étrangère d'enseignement. Comme l'a bien vu un sénateur en séance, à 3 ans **ce tri des élèves est purement social. Ces EPLI pourront largement déroger aux programmes en vigueur. Ils pourront bénéficier de fonds privés avec ce que ça implique de concessions en retour.** Le système éducatif français est connu pour être particulièrement injuste socialement. La loi Blanquer décide d'**officialiser un système à deux vitesses**. Il recrée de fait les "petits lycées" disparus après guerre et qui scolarisaient la bourgeoisie face à l'école primaire. Il faudra suivre de près l'évolution de ces EPLI. Ce ne sera pas que des établissements neufs. Des EPLI pourront être ouverts dans des établissements existants officialisant une ségrégation interne. Et ça pourrait aller vite. C'est donc une mesure particulièrement grave qui rompt avec des décennies d'uniformisation de l'école et donne une orientation tout à fait neuve au système éducatif. Les EPLI sont applicables dès 2019. Ils ont juste besoin de l'accord des collectivités territoriales concernées.

La loi Blanquer ne fait que renforcer les inégalités.



Nous restons mobilisés face aux attaques du gouvernement qui s'inscrivent dans le projet de la Fonction Publique :

- **Suppression des compétences de commissions paritaires. C'est la fin du paritarisme et de la transparence dans les mutations et les promotions.**
- **Projet de supprimer à terme 120 000 emplois. Le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, annonçait sur RTL : « l'objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires est atteignable ».**
- **développement de la précarité.**

Près de 3 semaines de grève pour que la direction entende raison sur l'application de la convention collective, pourtant depuis le mois de Janvier, TICE et TRANSEVRY ont été condamnées à payer des arriérés de salaires, d'avant 2015 (date de reprise de TRANSEVRY par TICE).

Pour mémoire, c'est après la reconnaissance d'une clause conventionnelle qui s'applique aux transports interurbains. Cette reconnaissance n'est pas survenue par le bon vouloir de l'employeur. Là aussi, une démarche devant une juridiction aura été nécessaire pour faire entendre raison... en 2013.

N'oublions pas que dans les transports en commun, un préavis doit être déposé pour faire grève et en plus il doit être motivé par des revendications.

Dans ce contexte, la responsabilité de la direction de TICE est totale.

Malgré cela, la direction a fait appel à un huissier pour constater un soi-disant blocage... improuvable physiquement puisque le piquet de grève se tenait de l'autre côté de la rue. Mais la mauvaise foi n'a pas de limite. L'huissier aurait reconnu les identités des grévistes grâce à des photos de nuit comparées avec les permis des chauffeurs présentés par la direction (ils sont forts),

alors que le relevé d'identité se fait auprès des individus concernés.

Le bouquet de cette histoire, c'est que deux non grévistes CGT ont été reconnus (sic) et convoqués devant le TGI avec nos camarades. Nous ne plaindrons pas, c'est deux pseudo-syndicalistes, puisqu'ils ont voté favorablement le licenciement de notre Délégué Syndical qui subit une procédure suite à cette grève.

Le Bureau et la Commission exécutive de l'Union Départementale se sont déjà positionnés pour suivre cette affaire de très près (voir résolution en page 4). FO ne laissera pas Mounir, seul, face à une direction des plus malhonnêtes intellectuellement. Comment peut-on sanctionner le signataire d'un accord qui permet la fin de la grève ? Les interlocuteurs, ça se respecte.



Les militants FO et SUD en sortie du Tribunal d'Evry

Qu'est-ce qu'un corps intermédiaire ?

Voici une saine lecture pour mieux comprendre cette expression à la mode utilisée à tout va "**les corps intermédiaires**", ce que nous ne sommes pas du fait de notre histoire, de notre Charte d'Amiens, et de nos statuts. Notre organisation existe du fait du rejet du centralisme stalinien et elle est passée par la clandestinité par ce qu'elle ne voulait pas se transformer en un corps intermédiaire par l'application du texte fasciste : la "Charte du travail" de Pétain.

Libres nous sommes, libres nous resterons !

LE CORPORATISME CONTRE LE SYNDICALISME LIBRE

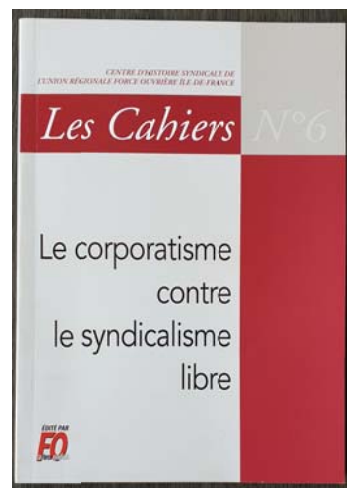
Sommaire de "Les Cahiers n°6" :

- ⇒ AVANT PROPOS. Gaudy,
- ⇒ Corporatif, corporatisme et lutte des classes
- ⇒ La doctrine sociale de l'Eglise - Christian EYSCHEN, - p5
- ⇒ Du catholicisme social au corporatisme. Reprise de FO-HEBDO de 1979 - Roger SANDRI - p27
- ⇒ L'autogestion et la révolution. Reprise de FO HEBDO de 1979 - Roger LERDA, - p40
- ⇒ Subsidiarité contre démocratie. Reprise de l'Ouest-Syndicaliste de 1992 - Alexandre HEBERT - p46
- ⇒ Charte contre charte - Joachim SALAMERO p49

- ⇒ La lutte du du syndicalisme libre contre les régimes corporatistes au sein de l'OIT - Bernard GERNIGON, p52
- ⇒ Le corporatisme, ici et ailleurs : Salazar, Franco, Mussolini, Hitler, Pépain - par Claude JENET p72
- ⇒ A propos du syndicalisme rassemblé : l'influence corporatiste dans la CGT - Jean-Marc SCHIAPPA - p90
- ⇒ De la FEN à l'UNSA : de l'autonomie au corporatisme - Michel LANDRON - p95
- ⇒ Les Frères des Ecoles Chrétiennes fondateurs du syndicalisme chrétien en France : du SECI de 1887 à la CFTC - Gérard Da Silva, - p105
- ⇒ Corporatisme, communautarisme, l'exemple de la Charte européenne des langues régionales - Jean-Noël LAHOZ - p125
- ⇒ Le néo-corporatisme à la Russe - Jean-Jacques MARIE - p164

Documents publiés : Charte d'Amiens (1906) - Charte du Travail (1941) - Charte du BIT (1946) Convention 87 OIT

DISPONIBLE à l'UD FO 91



Depuis 3 ans, le département laisse pourrir la situation de la Bourse départementale du Travail. Après des menaces d'être délogés, les syndicats risquent de vivre dans l'insalubrité et l'insécurité.

M. DUROVRAY, Président du département, a claqué la porte des négociations l'été dernier en publiant un arrêté remettant en cause plus de 2 années de négociations. La dernière entrevue annonçait une quasi finalité de ce travail fastidieux.

Ça n'est pas en supprimant le ménage et la sécurité que des négociations qui étaient proches d'aboutir pourront reprendre. On ne négocie pas sous la menace. Est-ce que le Président DUROVRAY avait la volonté d'aboutir ?

Pourtant, le Département doit faire une grande partie des travaux sans que cela ne lui coûte. **Où sont passés les centaines de milliers d'euros touchés par le Département suite aux malfaçons qui ont causé de gros dégâts (voir les photos en pages centrales) ?** Cela fait plus de X années que ces travaux sont attendus, car la situation se dégrade. Il n'est pas rare en période de forte pluie que l'eau coule dans le bâtiment.

Les Organisations Syndicales doivent avoir les moyens nécessaires pour remplir leurs missions. Les salariés essonniens ont le droit au respect. On leur supprime, déjà, leur représentation dans les entreprises et les administrations en regroupant les Instances Représentatives du Personnel et c'est au tour des Unions Départementales d'être menacées dans leurs fonctionnements.

M. DUROVRAY, est-ce cela l'écoute que vous prônez en vous adressant au Gouvernement ?

« En fait, si @gouvernementFR avait écouté les Français comme le font les élus locaux, il n'aurait pas découvert » leurs attentes sur fiscalité, écologie ou santé ! » (Tweet de M. @durovray – 8 avril 2019)

Nous partageons ce constat et c'est ce que les Organisations Syndicales vous reprochent à leur tour, vous n'écoutez pas nos demandes.

Nos portes sont ouvertes, nous vous attendons pour constater les vrais besoins dans l'intérêt de ceux que nous défendons, les Essonniennes et les Essonniens.

La Maison des Syndicats est d'utilité publique

C'est l'endroit où :

⇒ *Se forment les militants pour remplir leurs mandats aux Prud'hommes, de Conseillers du salarié, d'élus au CE, CHSCT, DP et maintenant CSE, mais aussi dans les instances de la fonction publique. Certaines de ces formations sont obligatoires,*

⇒ *Les salariés viennent pour se renseigner et préparer leur défense pour recouvrer leurs droits (souvent envoyés par l'Inspection du Travail en sous effectifs et débordée par les litiges et nouvelles missions),*

⇒ *Les salariés se réunissent pour créer leurs syndicats,*

⇒ *Les syndicats tiennent leurs Assemblées Générales et leurs réunions d'informations...*

L'activité est quotidienne et sans relâche, car les droits des travailleurs sont attaqués de toute part. C'est aussi la démocratie sociale !



DEVANT LES GRILLES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Plus d'une centaine de militants rassemblés devant les grilles du conseil départemental pour défendre notre Bourse du travail de l'Essonne. Nous devons être reçus à 9h30, puis à 10h30... à 11h20, nous avons quitté la salle de réunion faute de représentant du département.

On appelle cela du mépris, tout comme le fait de nous supprimer le ménage depuis le 29 mai.

L'Union Départementale vous invite à continuer à diffuser le tract et faire signer la pétition, le plus largement possible.



**RASSEMBLEMENT
DEVANT LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'ESSONNE**



Diffusion sur le marché de Montgeron



Diffusion sur le marché de Montgeron



Diffusion sur le marché d'Etampes

Évry, le 31 mai 2018

Lettre recommandée AR

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Le Comité de Gestion a bien pris connaissance de la nouvelle proposition de convention mise à disposition des locaux de la Bourse du Travail départementale d'une part, et de la convention de financement dans le cadre de la mise à disposition de ces locaux d'autre part. Nous prenons acte d'un certain nombre de modifications qui tiennent compte des remarques que nous avons formulées lors de la dernière rencontre avec vos représentants, MM. Ricalens et Bouabane-Schmitt. Pour notre part, nous avons entrepris des démarches afin d'obtenir des devis pour évaluer le montant des prestations que vous souhaitez nous faire supporter aux termes de la convention, et avoir ainsi une première idée du montant de la subvention nécessaire pour couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Soucieux d'aboutir dans nos discussions, nous souhaitons vous rencontrer à nouveau afin de préciser certains points et d'amender ceux qui, à nos yeux, posent encore problème dans les deux propositions de convention que vous nous avez envoyées, et qui nous paraissent les plus urgents. Pour vous permettre de préparer vos réponses, nous vous envoyons avec le présent courrier nos propositions concernant ces deux conventions.

Enfin, en ce qui concerne le montant de la subvention nécessaire pour permettre au Comité de Gestion d'assurer l'intégralité des dépenses, au regard des devis obtenus et des évaluations de nos experts immobiliers, son montant s'élèverait au minimum aux alentours de 217 000 euros (selon une première estimation et sans l'ensemble des devis), auquel il faudrait ajouter le coût de l'assurance, la consommation d'eau, les abonnements, les contrôles périodiques, les honoraires d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes, etc... Nous attirons votre attention sur le fait que cette somme sera probablement supérieure au coût de la Bourse du Travail départementale dans le cadre de la convention actuellement en vigueur.

Nous vous soumettons donc ces éléments et attendons, M. le Président du Conseil Départemental, votre réponse qui, nous l'espérons, nous permettra d'avancer dans la mise au point de ces conventions.

Cordialement.

CGT
CFDT
FO
CFTC
CFE-CGC
FSU
UNSA
P. BELVISI

M. Durovray...

Laissez aux salariés les moyens de se défendre...
avec leur Maison départementale des Syndicats !!!



La Maison des Syndicats est d'utilité publique.

C'est l'endroit où :

- ⇒ Les salariés viennent pour se renseigner et préparer leur défense pour recouvrer leurs droits (souvent envoyés par l'Inspection du Travail en sous effectifs et débordée par les litiges et nouvelles missions).
- ⇒ Les salariés se réunissent pour créer leur syndicat, Les syndicats tiennent leurs Assemblées Générales et leurs réunions d'informations....
- ⇒ Se forment les militants pour remplir leurs mandats aux Prud'hommes, de Conseillers du salarié, d'élus au CE, CHSCT, DP et maintenant CSE, mais aussi dans les instances de la Fonction Publique. Certaines de ces formations sont obligatoires.

L'activité est quotidienne et sans relâche, car les droits des travailleurs sont attaqués de toutes parts. C'est aussi la démocratie sociale !

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE

ou signez en ligne sur : <http://chng.it/T5PG2Mj6Q4>

Fernand Pelloutier



QUELQUES RESULTATS DES ELECTIONS CSE NOV 2018 MAI 2019

SYNDICAT	REPRESENTATIVITE	Elus FO
CARREFOUR LA VILLE DU BOIS	74,41%	6
LES CARS D'ORSAY	31,33%	4
CENTRE DE SOINS LA MARTINIERE	51,47%	3
HUTCHINSON-COMPOSITE INDUS	29%	3
PATISFRANCE PURATOS	59,59%	4
CARREFOUR ETAMPES	43,66%	4
CPAM 91	74,12%	14
SAMADA SEC	64,04%	5
SAMADA FRAIS	31%	3
CARREFOUR EVRY 2	89,72%	8
COGEREST	100%	4
MARTIN BROWER	20,20%	4
KEOLIS SEINE VAL DE MARNE	33,33%	4
GH LES CHEMINOTS	36,81%	4
KEOLIS SEINE ESSONNE	68,93%	4
DAREGAL-DARBONNE AROMATIQUE	30,67%	3
CARREFOUR VILLABE	42,60%	4

formations FO

Calendrier des formations organisées par le CFMS

Sem	Date de stage	Intitulé du stage	
	Date début	Date fin	
37	Lun 09-sept	Ven 13-sept	Comité Social et Economique
39	Lun. 23-sept	Ven. 27-sept	Découverte de FO
41	Lun 07-oct	Ven 11-oct	S'organiser
48	Lun 25-nov	Ven 29-nov	Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande. (+ 6 jours pour les responsables syndicaux).

Les lettres d'autorisation à envoyer à l'employeur sont disponibles sur le site de l'UD FO 91.

L'ensemble des formations, listées ci-dessus, se tiendront à l'Union Départementale de l'Essonne au 12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry.

Face aux législateurs, aux employeurs et aux administrations qui démontent nos conquêtes sociales, nous devons nous former régulièrement.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour nous émanciper.

Rendez-vous sur le net

www.udfo91.fr

Sur Twitter :

twitter.com/udfoessonne

Sur facebook :

www.facebook.com/UDFO91

Sur Instagram :

UDFO91



Nouveaux véhicules légers... attention, ça glisse !

Trottinettes, monoroues, gyropodes... les véhicules légers, le plus souvent électriques, sont de plus en plus nombreux en ville. De quelle façon leur usage est-il encadré ? Comment prévenir les accidents ?

De nouveaux engins sillonnent nos rues. La trottinette, à deux roues, trois roues ou électrique, mais aussi la monoroue, le hoverboard ou encore le gyropode font désormais partie du paysage urbain. Prisés pour leur aspect pratique et écologique, ces nouveaux modes de déplacements étonnants sont en effet très appréciés des citadins pour la sensation de glisse qu'ils procurent. Mais gare à la chute ! Une mauvaise maîtrise du véhicule ou une méconnaissance des règles d'usage peut en effet entraîner un accident.

Assimilés aux piétons

S'il n'existe pas à ce jour de texte officiel spécifique à ces nouveaux transports en France, leur pratique est toutefois encadrée. Les usagers ne sont pas autorisés à rouler sur les pistes cyclables, ni sur la chaussée, exclusivement réservée aux véhicules immatriculés et aux vélos. Ils sont donc soumis aux règles du Code de la route... des piétons. À ce titre, ils doivent donc

rouler sur les trottoirs ou dans des zones piétonnes, sans toutefois dépasser 6 km/h (environ la vitesse équivalente à la marche rapide). Les conducteurs de ces véhicules innovants sont par ailleurs tenus de respecter les feux tricolores piétons aux intersections, d'emprunter les passages protégés pour traverser et, bien sûr, « prendre toute précaution pour ne pas nuire aux piétons » (articles R. 412-34 à R. 412-43). Pour circuler librement et au-delà de 6 km/h, il faut emprunter des chemins privés ou se rendre en pleine nature, si le véhicule le permet.

Tout déplacement dans des lieux non autorisés peut entraîner une contravention.

Protections et qualité du matériel

Côté équipement, le port de protections (casque, coudières, genouillères) est fortement recommandé, tout comme l'utilisation d'une signalisation

lumineuse ou d'un gilet de sécurité fluorescent. Par ailleurs, il est conseillé de s'entraîner à la conduite ou à la manœuvre de ces nouveaux engins avant toute utilisation en ville pour bien en maîtriser l'usage.

Cependant, ces précautions ne seront efficaces que si une condition sine qua non est respectée : la qualité du matériel.

Afin de mieux garantir la fiabilité des véhicules légers électriques, l'Afnor pilote actuellement un groupe de travail européen aux côtés des constructeurs. Ce travail devrait aboutir à une norme qui rendra obligatoire la présence d'un mode piéton bridant la vitesse à 6 km/h, mais pas seulement. La norme encadrera également la résistance des véhicules à la vibration et à la charge utile, et renforcera les mesures de sécurité électrique.

Une réglementation bienvenue pour endiguer la vente de produits à la conception aléatoire et pour garantir la sécurité des usagers.

relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Retrouvez plus d'informations sur www.lasantegagneentreprise.fr

Fermer les établissements médico-sociaux au nom de l'inclusion ?

Mise en garde de Force Ouvrière

Une rapporteure spéciale de l'ONU a été missionnée en 2017 pour examiner les questions liées aux droits des personnes handicapées en France à la lumière des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme.

À la suite de la visite qu'elle a effectuée en octobre 2017, la rapporteure a publié un rapport définitif début 2019.

Elle y établit des recommandations sur un certain nombre de domaines, dont l'accessibilité, la participation des personnes, l'éducation, le travail et l'emploi, la protection sociale.

Prônant la pleine citoyenneté des personnes handicapées en milieu ordinaire « sur la base de l'égalité avec les autres », elle exhorte le Gouvernement à « adopter un plan d'action concret pour fermer progressivement tous les établissements (médico-sociaux) existants et transformer le marché actuel de l'offre de services aux personnes handicapées en une offre de services de proximité, notamment en matière de logements adaptés. »

FO est en désaccord avec cette requête.

FO est bien évidemment favorable à ce qu'il y ait davantage de personnes handicapées en milieu ordinaire, ce qui est bénéfique à ces personnes et à tous.

FO est bien évidemment favorable à davantage d'inclusions en milieu ordinaire réussies, ce qui signifie la mise à disposition de moyens, notamment de professionnels qualifiés en tant que de besoin, selon le type et la sévérité du handicap.

Mais, le milieu ordinaire, éducatif ou professionnel, ne peut pas accueillir, intégrer, inclure toutes les personnes



en situation de handicap dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi une offre spécialisée doit continuer à être dispensée et améliorée, pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches, de façon optimale.

Tel est, pour FO l'intérêt du :

- ⇒ **maintien d'établissements et structures spécialisées ;**
- ⇒ **de personnels qualifiés et formés ;**
- ⇒ **de moyens de fonctionnement adaptés.**

FO est donc en désaccord avec l'injonction de désinstitutionnalisation faite par ce rapport et met en garde contre une démarche qui, sous couvert d'inclusion, viserait surtout à faire des économies budgétaires, au détriment des personnes handicapées et de leurs proches.

Contact : Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale chargée du Handicap

le site referent sur le handicap au travail
<http://handicap.force-ouvriere.org/fr>

RETRAITES, de l'injustice au combat

Une époque formidable

Dans ce pays, 17 millions de personnes, soit 25% de la population, sont méprisés par des hommes et des femmes politiques, BCBG et hauts placés par les commentaires des médias courtisans, pour faire croire que ces millions - qui sont les retraités - sont trop coûteux, trop riches, trop nombreux, égoïstes et renfermés sur eux-mêmes.

Qu'importe s'ils ont travaillé toute leur vie pour vivre et non pour survivre, qu'importe si plus d'1 million d'entre eux est sous le seuil de pauvreté, qu'importe si la retraite moyenne pour une femme retraitée est inférieure à 900€/mois; qu'importe si la moyenne des retraites tourne autour de 1200€.

Macron s'est fait élire en promettant de «préserver le pouvoir d'achat des retraités ». Elu il a aussitôt gelé les pensions alors que la loi, par le code de la sécurité sociale, impose une revalorisation chaque année selon l'inflation. Il a augmenté la CSG de 25%; il a gelé les retraites(celles-ci depuis 2013 n'ont pas augmenté)

Certes devant la colère des retraités il a exempté 100.000 retraités (sur 17 millions) de la hausse de la CSG, et annulé la hausse de la CSG pour les petites retraites ; puis il va claironnant qu'en 2020 les pensions de retraites inférieures à 2000€ seront revalorisées en fonction de l'inflation et pour tous en 2021. Ce qui est contraire à la loi, et au code de la Sécurité sociale.

Pourquoi deux poids deux mesures ? Parce-que le gouvernement cherche à diviser les retraités en espérant qu'une partie cesse de se mobiliser, car la perte du pouvoir d'achat n'est pas compensée, la CSG et l'inflation font perdre 6,5% sur deux ans !

Quant à l'accord sur les retraites complémentaires pour les salariés actifs et retraités (AGIRC-ARCO) il a cédé sur l'indexation des pensions complémentaires sur l'inflation. MAIS, il a repris d'une main ce qu'il donnait de l'autre, en maintenant le principe de la décote, ce qui oblige les salariés actifs à travailler 2 à 3 ans de plus pour pouvoir toucher la totalité de leur pension complémentaire à laquelle ils ont droit.

Et maintenant on parle d'appliquer cette décote au système de retraites par points que le gouvernement veut instaurer à la place de notre retraite par répartition. Ben voyons !

Il s'est trompé !

Depuis son élection, la colère s'est exprimée avec force dans tous les départements avec plusieurs centaines de milliers de retraités dans les rues.

Et tout le monde a remarqué qu'un gilet jaune sur deux était en retraite, il réclame une augmentation des pensions, une justice fiscale et sociale, la réduction des inégalités.

Car de l'argent il y en a !

Nous demandons le rétablissement de l'ISF (4,5 milliards d'€), l'imposition des dividendes (10 milliards), la fin du CICE (40

milliards en 2019), le rétablissement de l'exit tax (6 milliards), la lutte contre la fraude fiscale (au moins 100 milliards), etc.

En 2019 les 1% les plus riches verront leur pouvoir d'achat progresser de 6%, celui des retraités aura reculé de 3% !

Et maintenant ?

C'est le moment, en prenant appui sur ces quelques reculs, sur la colère des retraités, de mobiliser davantage, en liaison avec nos camarades salariés actifs.

En septembre FO prévoit un grand rassemblement national intergénérationnel regroupant actifs, retraités, jeunes, chômeurs, handicapés pour mettre en échec cette politique antisociale.

En attendant ?

Les retraités iront en rassemblement à l'Elysée, le 20 juin pour :

- La suppression de la hausse de la CSG, pour **tous les retraités**.
- La revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes depuis 2013.
- Une revalorisation immédiate de 3% pour compenser la baisse récente de pouvoir d'achat des retraités.
- Une pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité Sociale.

Le retrait de la réforme des retraites par le système par points et le maintien de notre système par répartition.

Avec nos camarades actifs, nous lutterons pour le maintien et le développement des services publics, contre la fermeture des hôpitaux, pour le SMIC à 1800€ brut, pour le droit à manifester, pour la défense de nos libertés syndicales.

Avec l'Union Départementale des Retraités FO de l'Essonne,

Avec l'Union Départementale FO, nous ne lâcherons rien !



UDR **FO** 91

12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry

udrfo.91@gmail.com

Rejoignez l'Union des retraités et préretraités **FO** de l'Essonne !

Avec l'Union départementale **FO**, nous ne lâcherons rien !

Energie : **NON** à l'augmentation des tarifs de l'électricité au profit des opérateurs alternatifs

A la suite de la recommandation par la Commission de régulation de l'énergie d'augmenter les tarifs réglementés de vente de l'électricité de 5,9 % au mois de juin 2019, l'AFOC a écrit au ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy afin qu'il ne donne pas une suite favorable à cette recommandation.

Dans cette correspondance l'AFOC attire l'attention du ministre sur le fait que cette recommandation ne respecte pas la loi qui impose que la hausse des tarifs réglementés doit couvrir les charges de l'entreprise. Or, dans le cas d'espèce, la délibération de la CRE est largement au-dessus des coûts réels du fournisseur EDF, ne respecte pas la loi et engendrera un préjudice matériel direct à des millions de consommateurs.

En effet, en 2010, la loi NOME met en place l'Arenh (accès régulé à l'énergie nucléaire historique). Ce mécanisme permet aux nouveaux arrivants de s'approvisionner en électricité dans des conditions économiques équivalentes à celles supportées par EDF. Le prix de l'Arenh fixé par l'Etat à 42 € n'a pas évolué depuis 2012. En 2018, les opérateurs alternatifs ont demandé plus de 100 TWh, soit le quart de la production nucléaire d'EDF, sans obtenir satisfaction compte tenu du plafonnement légal, ils n'ont obtenu que 75 % de l'électricité demandée à 42 €. Par conséquent, ces opérateurs alternatifs ont dû se procurer les 25 % d'électricité manquante par rapport à leur demande, au prix de marché, qui était alors de 60 €. C'est ce surcoût que la CRE recommande à l'Etat de faire payer aux consommateurs.

La mise en place de l'Accès régulé au nucléaire historique ou Arenh en 2010, n'a pas suffi, et une fois de plus, afin de donner un coup de pouce aux opérateurs alternatifs, le gouvernement persiste à appliquer cette augmentation des tarifs réglementés de l'électricité, ce que condamne vivement l'AFOC.

En 2007, lors de l'ouverture du marché à la concurrence, l'AFOC avait dénoncé le manque d'incitation à investir dans la production par les défenseurs de la concurrence à outrance. Elle avait alerté en disant que tout ceci aura des conséquences graves au regard de la sécurité d'approvisionnement qui est déjà fragilisée par le manque d'investissement. L'actualité nous donne raison.

En effet, le nucléaire nécessite d'énormes investissements et s'amortit sur le long terme. Le retour sur investissement est donc fort long. Or, la grande majorité des opérateurs alternatifs n'utilisent pas les marges qu'elle réalise pour

investir dans les moyens de production parce que ce qui prime à leurs yeux c'est la rentabilité financière à court terme.

Et pourtant, ces opérateurs alternatifs ont bénéficié de l'Arenh, payé par les consommateurs depuis 10 ans sans faire aucun investissement dans la production. Comment comprendre qu'aujourd'hui on demande à nouveau aux consommateurs de faire un effort pour ces opérateurs ? Pour l'AFOC ceci n'est pas acceptable.

Nathalie HOMAND

Présidente de l'AFOC nationale



L'AFOC 91 tient des permanences tous les lundis et les jeudis de 14h à 16h à la Maison des Syndicats à Evry au 3^{ème} étage. SUR RENDEZ-VOUS

MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE